



INFOS - CAP

Le **16/07/14**, l'administration centrale publiait une note transformant la CAP de titularisation du 11/09/14 en CAP de « mini-mobilité. »

Le **17/07/14**, la CGT saisissait Madame la Directrice des Ressources Humaines pour lui opposer les arguments suivants :

- Il est inacceptable qu'une telle décision soit prise sans aucune concertation avec les représentants des personnels.
- Les CAP « fermées » génèrent mécaniquement des déséquilibres dans les services puisque les « partants » ne seront pas remplacés avant septembre 2015.
- Nous ne comprenons pas l'urgence à publier ces postes :
 - Saint-Pierre et Miquelon : première création d'un poste de CPIP sur ce territoire. Pourquoi une telle précipitation alors qu'aucune information sur l'accompagnement de l'agent et ses conditions d'intervention n'est transmise...
 - EMS 3 : première création d'un poste de CPIP dans ce service et aucun échange préalable sur la compatibilité de ce poste et les missions de CPIP.
 - Aix et Mulhouse : situations connues avant la CAP du printemps, pourquoi agir à contre-temps ?
- Pourquoi un tel calendrier ? Au regard des enjeux en terme de mobilité, il nous paraissait souhaitable de laisser plus de temps aux agents pour se positionner notamment au regard des périodes de congés.

Le **22/07/07**, Madame la Directrice des Ressources Humaines répondait à la CGT que :

- « Des CAP dites « fermées » sont régulièrement organisée par l'administration.
- « Le poste de Saint-Pierre et Miquelon : il s'agit d'un arbitrage de la Ministre (...). L'agent sera placé sous l'autorité du Chef d'établissement (...), il sera accompagné par la MOM (...).
- « Enfin concernant le calendrier : les agents ont du 16 juillet au 25 août pour postuler soit plus de 6 semaines. Il s'agit là d'un délai raisonnable (...).

Les seuls arguments recevables concernaient Nantes où deux mutations actées à la CAP de mobilité du printemps ont dû être annulées.

Le **21/07/14**, la DAP publiait un premier rectificatif : le poste à EMS3 était retiré sans explication. Il semblerait en fait que le poste ne se soit pas libéré...

Le **31/07/14**, la DAP publiait un second rectificatif pour transformer le poste à St-Pierre et Miquelon en poste à profil, là encore sans aucune explication supplémentaire.

La CGT déplore l'absence totale de concertation entre l'administration centrale et les représentants des personnels.

La CGT fustige ces errements de l'administration qui, s'ils sont compréhensibles en ces périodes de désorganisation estivale (congés, mutations), ne font que démontrer le caractère inadapté du calendrier retenu.

La CGT Pénitentiaire réserve sa participation à la CAP du 11/09/14.